

5 bonnes raisons de choisir l'alternance

- 1 Se former à un métier
- 2 Acquérir une expérience reconnue
- 3 Bénéficier d'une formation gratuite
- 4 Être rémunéré comme un salarié
- 5 Trouver un emploi à la clé

La formation en alternance permet d'intégrer le monde de l'entreprise et de bâtir une véritable expérience professionnelle.

Bon à savoir

La carte d'étudiant des métiers

La carte d'étudiant des métiers ouvre droit à de nombreuses réductions (restaurant universitaire, cinéma, transports, musées...), à l'instar des cartes d'étudiant délivrées de l'enseignement supérieur. Elle est valable sur l'ensemble du territoire national. L'établissement de formation doit délivrer la carte d'étudiant des métiers dans les 30 jours suivant votre inscription.

La carte d'étudiant des métiers est systématiquement délivrée en contrat d'apprentissage. En contrat de professionnalisation, il faut remplir certaines conditions :

- être inscrit dans une qualification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- être âgé de 16 à 25 ans,
- la formation doit durer au minimum 12 mois.

Alternance

Faites coup double !

Mon premier est gratuit. Mon deuxième est rémunéré. Mon troisième concerne tous les niveaux de formation. Mon quatrième permet d'apprendre et d'exercer un vrai métier. Mon tout constitue la meilleure façon d'intégrer le monde du travail. Qui suis-je ? La formation en alternance, bien sûr.

De quoi s'agit-il ?

La formation en alternance concerne deux types de contrat de travail :

- le contrat de professionnalisation,
- le contrat d'apprentissage.

Deux formules qui présentent les mêmes avantages :

- formation gratuite et rémunérée,
- apprentissage théorique et pratique,
- insertion professionnelle facilitée à l'issue du contrat.

Comment choisir ?

	Contrat de professionnalisation	Contrat d'apprentissage
Public	Jeunes de 16 à 25 ans ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans ou bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) / Allocation de solidarité spécifique (ASS) / Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI).	Jeunes de 16 à 29 ans (dérogations possibles 15 ans et +29 ans) souhaitant accéder à un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistrés au RNCP.
Durée	6 à 12 mois (jusqu'à 24 mois pour les qualifications prévues par accord de branche ou 36 mois pour les publics prioritaires). Le contrat peut être conclu à durée déterminée ou indéterminée.	6 à 36 mois selon la qualification préparée. Le contrat peut être conclu à durée limitée ou à durée indéterminée.
Formation	15 à 25 % de la durée du contrat avec un minimum de 150 heures	Minimum 25 % de la durée totale du parcours.

Quel salaire ?

Contrat de professionnalisation

Le salaire dépend de l'âge du bénéficiaire et du niveau de la formation. Il est compris entre 55 % et 100% du SMIC.

Exemple ? Un jeune âgé de 16 à 20 ans pour une formation en dessous du baccalauréat percevra 55 % du SMIC*, soit 1002,70 euros brut mensuel.

Contrat d'apprentissage

Le salaire dépend de l'âge du bénéficiaire et de l'année d'exécution du contrat. Il est compris entre 27 % et 100 % du SMIC.

Exemple ? Un jeune âgé de moins de 18 ans en deuxième année percevra 39 % du SMIC*, soit 710,98 euros brut mensuel.

*Sur la base d'un SMIC mensuel brut à 1 823,03 euros.



En savoir +

- > www.alternance.emploi.gouv.fr
- > www.lopcommerce.com
(Rubrique Télécharger / Fiches pratiques)